

Déclaration de Tunis

28 août 2023

1.0 Introduction

1.1 Nous, chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union africaine et des délégations du Japon, et représentants des coorganisateur de la TICAD, à savoir les Nations unies, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA), nous sommes réunis à Tunis, en République tunisienne, les 27 et 28 août 2022, pour le huitième Sommet de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD-8).

1.2 La TICAD a été lancée en 1993, afin de fournir une plateforme permettant de mobiliser le soutien au développement de l'Afrique. Au moment où la TICAD célébrera son trentième anniversaire en 2023, toutes les parties impliquées dans cette plateforme s'engagent à continuer de promouvoir le développement de l'Afrique en plaidant pour la coopération internationale selon les principes directeurs de l'appropriation africaine, du partenariat international, de l'inclusivité et de l'ouverture. Le rôle de la TICAD évoluera au fur et à mesure que l'Afrique s'efforcera de réaliser ses aspirations en matière de développement, telles qu'elles sont envisagées dans l'Agenda 2063, de construire des économies résilientes qui attirent davantage d'investissements privés et que la communauté internationale se concentrera de plus en plus sur le potentiel de croissance et les besoins de l'Afrique.

1.3 La pandémie de la Covid-19 a eu des répercussions économiques, politiques, environnementales et sociales sans précédent à l'échelle mondiale. La pandémie a mis en évidence l'urgence et l'importance de l'intégration, de la solidarité et de «l'investissement dans les personnes», qui renforceront le potentiel considérable de l'Afrique en tant que moteur de la croissance mondiale. Alors que la

communauté mondiale a été témoin de la crise de sécurité humaine provoquée par la pandémie, le concept de sécurité humaine doit être défendu plus que jamais. La pandémie nous a rappelé la valeur des « personnes » à laquelle le processus de la TICAD attache une grande importance.

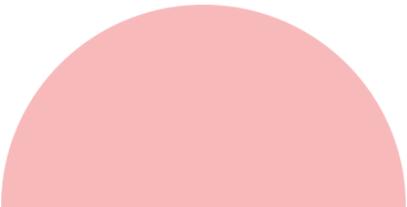
1.4 Les impacts de la pandémie de la Covid-19 et les chocs sociopolitiques et environnementaux qui ont suivi ont mis en évidence l'impératif de relever ces défis et d'autres défis émergents dans le système socio-économique actuel, et de promouvoir un partenariat public-privé en faveur du développement de l'Afrique, qui vise à instaurer des sociétés résilientes et durables ainsi qu'une paix et une stabilité durables. À cette fin, nous avons réitéré l'importance des trois piliers de la présente déclaration.

1.5 Pour relever les défis et s'appuyer sur les efforts déployés de longue date pour réaliser l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD, la TICAD-8 a reconnu la valeur fondamentale d'un multilatéralisme cohérent et plus ouvert, transparent et inclusif. Par conséquent, nous renouvelons notre engagement à travailler ensemble pour maintenir la paix et la stabilité internationales sur la base du principe selon lequel la pièce maîtresse de l'ordre international est le droit international, y compris la Charte des Nations unies, et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays. Nous soulignons également que tous les pays doivent chercher à résoudre pacifiquement les différends conformément au droit international. Nous prenons bonne note de l'initiative d'un Espace indopacifique libre et ouvert, annoncé par le Japon lors de la TICAD VI à Nairobi, au Kenya.

2.0 Les trois piliers

2.1 Réaliser la transformation structurelle pour une croissance économique et un développement social durables

2.1.1 L'investissement du secteur privé est essentiel pour la croissance économique et le développement inclusif et durable de l'Afrique et reste un partenaire essentiel dans ce processus de transformation en Afrique. Après la tenue de la TICAD-7, les entreprises privées sont devenues des partenaires officiels de la Conférence avec le Dialogue public-privé des entreprises organisé entre le Japon et l'Afrique, ce qui témoigne de la plus haute considération accordée au développement du secteur privé en Afrique et au Japon. Nous réaffirmons l'importance du partenariat entre le Japon et l'Afrique pour encourager l'investissement, promouvoir l'innovation du secteur privé en encourageant la collaboration entre les entreprises japonaises et



africaines et le transfert de technologie, et renforcer le développement des ressources humaines industrielles, afin d'accélérer la transformation structurelle pour une croissance inclusive et durable en Afrique et ses efforts pour réaliser l'Agenda 2063 et les ODD, tout en surmontant des défis tels que la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

2.1.2 Nous soutenons les initiatives visant à renforcer les partenariats public-privé mutuellement bénéfiques qui facilitent la diversification économique en Afrique, comme le Conseil japonais des affaires pour l'Afrique et l'Association Japon-Afrique pour le développement des infrastructures. Ces partenariats améliorent l'environnement commercial africain et soutiennent les priorités de l'Afrique dans la transformation et la diversification économiques. Nous reconnaissons le rôle transformateur des start-ups et des entreprises privées, y compris l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, en tant que force motrice émergente pour résoudre les défis sociaux en Afrique. Nous reconnaissons l'importance des efforts déployés par le gouvernement japonais pour renforcer et élargir davantage l'assistance technique, et augmenter la variété d'instruments financiers pour renforcer ces acteurs afin d'accroître encore leurs rôles transformateurs. À cet égard, nous prenons saluons les efforts déployés pour la création d'un nouveau fonds destiné à promouvoir l'investissement en Afrique et nous saluons également le Forum des investisseurs souverains africains (ASIF), qui vise à améliorer l'attractivité des investissements sur le continent et la mobilisation de capitaux au profit de projets structurants et nous encourageons l'accélération des investissements d'impact pour aider à résoudre divers défis sociaux par des moyens innovants et à créer un environnement propice à un écosystème favorable à l'innovation. Nous soulignons également l'importance d'investir dans la transformation numérique de l'Afrique et dans les infrastructures TIC, y compris les infrastructures de données, de mettre en place des politiques industrielles numériques et de développer les compétences appropriées pour s'engager dans l'économie numérique, en vue d'accélérer l'innovation par le biais de partenariats entre les entreprises japonaises et les entreprises africaines. Nous demandons instamment à la communauté internationale de renforcer son soutien à la numérisation des économies africaines, afin de libérer le potentiel de croissance du continent et de créer des possibilités d'emploi pour sa population. Nous nous efforcerons de réduire la fracture numérique, de garantir l'accès des citoyens à des technologies abordables et d'encourager les investissements.



2.1.3 En outre, nous préconisons la coopération internationale pour renforcer le mécanisme existant de récupération des avoirs volés et pour prendre les mesures nécessaires afin de prévenir ces pratiques illégales, qui sapent les efforts de développement durable de l'Afrique, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

2.1.4 Nous reconnaissons que, bien qu'ils ne représentent historiquement qu'un infime taux de 3 % des émissions mondiales cumulées de CO₂, le changement climatique et les conditions météorologiques extrêmes touchent l'Afrique de manière disproportionnée, avec de graves conséquences économiques, sociales et environnementales pour ses populations. Nous réaffirmons donc notre engagement à faire face aux vulnérabilités climatiques de l'Afrique conformément au principe des responsabilités communes, mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes circonstances nationales. Nous invitons la communauté internationale à honorer son engagement à soutenir un accès universel à l'énergie et une transition juste, en mettant en œuvre un programme d'adaptation et d'atténuation transformateur. Nous reconnaissons que le changement structurel vers de faibles émissions de gaz à effet de serre en utilisant des sources d'énergie renouvelable et diverses technologies d'énergie propre, y compris l'hydrogène et l'ammoniac combustible, et les technologies d'efficacité énergétique, est important pour l'Afrique, tout en répondant aux énormes demandes d'énergie. Nous reconnaissons la nécessité d'accélérer l'investissement privé dans une transition juste et équitable vers des sources d'énergie alternatives, dans un contexte d'augmentation significative des prix du pétrole et du gaz. Nous en appelons au respect des engagements financiers pris dans le cadre du processus de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour soutenir les actions d'adaptation et d'atténuation du climat dans les pays africains. Nous saluons les efforts déployés par les pays africains pour renforcer leurs économies vertes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en tirant parti des investissements privés, des transferts de technologie et de l'innovation, de l'aide publique au développement et d'autres flux officiels. Nous appelons à la promotion de l'initiative japonaise pour une Croissance verte en Afrique, qui vise à réaliser des changements structurels en faveur d'une croissance verte à faible émission de gaz à effet de serre, en tenant compte des circonstances propres à chaque pays africain, par le biais de partenariats public-privé, afin de mobiliser des ressources financières pour



l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, y compris l'utilisation du Mécanisme de crédit conjoint (MCC), et la collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD) et les fonds multilatéraux pour le climat tels que la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds vert pour le climat (FVC) afin de soutenir les activités d'adaptation et d'atténuation, en vue de la CdP27 en Égypte en novembre 2022 et au-delà. Nous reconnaissons également la nécessité d'établir des partenariats avec les pays africains et de créer des marchés transparents pour les minéraux essentiels afin d'encourager les investissements dans la valeur ajoutée et la transformation des ressources naturelles. En outre, en raison de la complication des problèmes mondiaux liés à l'approvisionnement alimentaire, nous continuons à soutenir le renforcement de la résilience en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Afrique – qui sont deux éléments essentiels du thème de l'UA pour l'année 2022 – en tirant parti de la science, de la technologie, de l'innovation et du financement durable. Nous soutenons le maintien d'un système commercial mondial équitable et ouvert pour les produits alimentaires de base, qui tienne compte de l'impact sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Nous nous engageons à soutenir l'augmentation de la production agricole pour remplacer les importations afin d'assurer la sécurité alimentaire face à la hausse des prix des produits agricoles, des engrais et autres intrants et services agricoles, et à la baisse de la productivité agricole due au changement climatique. Nous contribuons à l'amélioration des revenus dans les zones rurales en investissant dans le développement d'infrastructures, y compris les transports et les chaînes du froid pour le développement rural, afin d'ajouter de la valeur aux produits agricoles et de réduire les pertes après récolte et le gaspillage alimentaire. Nous soutenons une agriculture, des systèmes alimentaires et des chaînes de valeur résilients et durables en Afrique, qui résistent au changement climatique et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment par la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et de l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (Triple A).

2.1.5 La pandémie de la Covid-19 et divers défis ont mis en évidence une fois de plus l'importance d'un système économique international libre, ouvert et équitable qui permette la résilience économique en Afrique. Nous soulignons l'importance d'un financement sain du développement qui respecte les règles et les normes internationales, telles que la stabilité macroéconomique, comme base d'un développement économique durable. Nous demandons instamment à tous les

principaux créanciers, y compris les prêteurs privés, d'adopter et de suivre des pratiques de prêt équitables et ouvertes. Nous appelons les créanciers du G20 et du Club de Paris à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, de manière opportune, ordonnée et coordonnée. À cet égard, nous en appelons à la conclusion rapide des traitements de la dette pour les pays qui en ont fait la demande. Nous saluons les efforts visant à créer en Afrique un environnement dans lequel les pays ayant besoin de ressources financières n'ont pas à recourir à des mécanismes de financement injustes et opaques. Nous reconnaissons que la mobilisation des ressources publiques nationales est également essentielle à la réalisation du développement durable et à la concrétisation de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD des Nations Unies. Nous nous félicitons des promesses de dons s'élevant à 73 milliards de dollars par l'acheminement volontaire de droits de tirage spéciaux (DTS) ou de contributions équivalentes, et nous invitons tous les pays désireux et capables à faire des promesses supplémentaires pour atteindre l'objectif global de 100 milliards de dollars de contributions volontaires pour les pays les plus démunis. Nous nous félicitons du lancement de la cinquième phase de l'Assistance renforcée au secteur privé en Afrique (EPSA5) – une initiative conjointe de mobilisation des ressources entre la Banque africaine de développement et le Japon, qui s'élève à 5 milliards de dollars. Nous réaffirmons également notre engagement à maintenir et à renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui est transparent, équitable et inclusif, avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en son centre. Nous appelons en outre à la mise en œuvre des résultats obtenus lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC, notamment ceux qui concernent la poursuite des travaux visant à améliorer l'application du traitement spécial et différencié dans le cadre de la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement, les subventions à la pêche, la sécurité alimentaire et la décision sur les ADPIC concernant certaines dispositions de cet accord pour la réponse à la pandémie de la Covid-19 et la préparation aux futures pandémies.

2.1.6 Nous nous engageons à promouvoir l'intégration économique régionale de l'Afrique et à favoriser un environnement international et commercial favorable en renforçant et en intégrant le commerce intra-africain et nous saluons les efforts visant à intégrer les pays africains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à un environnement libre, ouvert et équitable en matière de commerce et d'investissement. À cet égard, nous réaffirmons l'importance du

renforcement de l'environnement commercial pour la promotion des investissements en Afrique. Nous sommes impatients d'améliorer encore l'environnement des affaires, les possibilités d'emploi et la responsabilité sociale des entreprises. Nous sommes également convaincus que des investissements dans des infrastructures de qualité et des projets de corridors dirigés par l'Afrique dans le cadre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le développement industriel et les initiatives pertinentes de facilitation du commerce sont fondamentaux pour renforcer la connectivité au-delà des frontières, ce qui conduit à une transformation économique durable. À cet égard, nous saluons les initiatives dirigées par l'Afrique dans l'intégration économique régionale et continentale, notamment le début provisoire des échanges de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Nous réitérons notre soutien au processus de la ZLECAf afin qu'il atteigne ses objectifs, à savoir contribuer au développement économique inclusif et durable de l'Afrique par le biais du commerce. Nous reconnaissons également l'importance d'accroître l'afflux de fonds privés en atténuant les risques et en renforçant la coopération entre les institutions financières régionales et internationales afin d'élargir les capacités financières. Nous reconnaissons l'importance des initiatives africaines, de l'appropriation et de la gestion de ses ressources naturelles pour exploiter tout le potentiel économique des océans, des mers, des lacs, des rivières et des autres ressources en eau afin d'accélérer la croissance économique de manière coopérative par le biais de l'économie bleue, notamment par la mise en place de chaînes de valeur dans le secteur de la pêche et l'autonomisation des populations pour un développement durable.

2.2 Réaliser une société résiliente et durable

2.2.1 Dans la perspective d'une ère post-pandémie de la Covid-19, nous réaffirmons notre engagement à collaborer avec les pays africains pour construire une société résiliente et durable en Afrique, qui se caractérisera par la sécurité humaine et la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD. À cette fin, nous confirmons qu'il est important d'intensifier nos efforts dans des secteurs critiques tels que la santé, l'éducation et l'environnement, entre autres, sur la base de nos réalisations communes dans le cadre de la coopération au sein du processus de la TICAD.

2.2.2 La pandémie de la Covid-19 nous a rappelé à tous que la santé globale n'est pas seulement une base du développement social et économique, mais aussi une question de sécurité nationale dans ce monde globalisé. Suite aux lacunes des



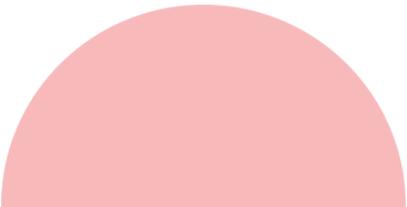
systemes et services de santé mises en évidence par la pandémie de la Covid-19, y compris le «déficit de l'équité en matière de vaccins», nous nous engageons pleinement à réaliser la couverture sanitaire universelle (CSU) dans les pays africains, en préconisant l'investissement du secteur privé comme moyen de promouvoir le financement national de la santé, tout en relevant des défis de longue date tels que les maladies transmissibles et non transmissibles, en accordant une attention particulière aux maladies tropicales négligées et aux maladies liées au mode de vie, à la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, notamment en soutenant la promotion du Manuel de santé maternelle et infantile, ainsi qu'à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la nutrition, en s'appuyant sur les résultats du Sommet de Tokyo sur la nutrition pour la croissance en 2021. Nous saluons les efforts en cours pour accélérer l'utilisation efficace et efficiente des technologies numériques dans le secteur de la santé. Nous soulignons la nécessité de remédier à l'accès limité de l'Afrique aux vaccins et aux produits médicaux, notamment dans les situations de crise, afin de développer une industrie pharmaceutique axée sur la technologie sur le continent africain. Nous saluons les efforts globaux déployés par le Japon pour garantir un accès équitable aux vaccins anticovid-19 sûrs, efficaces et de qualité en Afrique, notamment par la mise à disposition de vaccins et d'installations de stockage frigorifique et par une contribution financière de 1,5 milliard de dollars à la Facilité du COVAX pour l'accès mondial au vaccin anticovid-19, et par une facilité financière accordée à AfreximBank pour faire progresser le développement des capacités de production locale de vaccins et de produits médicaux avec le soutien de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et des banques japonaises et pour l'achat de vaccins par l'intermédiaire du Fonds africain pour l'acquisition des vaccins (AVAT) avec le soutien de l'Agence japonaise d'assurances des exportations et investissements (NEXI). Les dirigeants africains ont également apprécié le nouvel engagement du Japon à verser jusqu'à 1,08 milliard de dollars sur trois ans pour la septième période de reconstitution des ressources du Fonds mondial, afin de parvenir à un système de santé universel en renforçant les systèmes de santé et en luttant contre les trois principales maladies infectieuses, telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, y compris en Afrique. Nous saluons également la nouvelle stratégie du Japon pour la santé mondiale, qui vise à renforcer la prévention, la préparation et la réponse aux crises de santé publique, en s'appuyant sur les progrès tangibles réalisés dans le cadre de l'Initiative pour la santé et le bien-être en Afrique (AfHWIN). Nous saluons la mise en œuvre du Nouvel ordre de santé publique pour l'Afrique, qui prévoit le renforcement du Centre africain pour le



contrôle et la prévention des maladies (CDC-Afrique) et des institutions nationales de santé publique, ainsi que la mise en place de l'Agence africaine des médicaments (AMA), l'investissement dans le personnel de santé publique, le développement de la fabrication de vaccins, ainsi que de produits diagnostiques et thérapeutiques, l'augmentation du financement national de la santé et le respect de partenariats orientés vers l'action.

2.2.3 Nous réaffirmons l'importance du capital humain pour le développement de l'Afrique, notamment en renforçant les capacités locales dans des secteurs stratégiques tels que l'industrie et les entreprises, dans l'esprit de l'appropriation par l'Afrique. L'Afrique reconnaît et apprécie hautement la précieuse contribution du Japon au développement des ressources humaines en Afrique et se félicite de sa poursuite. À cet égard, nous renouvelons nos efforts pour résoudre le problème de la fuite des cerveaux en Afrique. Nous soulignons également la nécessité de développer les capacités afin d'élargir l'accès à une éducation, une formation et un développement des compétences inclusifs, de qualité et pertinents en Afrique. Nous rappelons l'importance de promouvoir l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), l'utilisation des technologies numériques, les échanges de connaissances dans l'éducation, la diplomatie scientifique et technologique, la recherche et l'innovation, ainsi que le soutien aux populations socialement vulnérables. Nous reconnaissons également qu'une plus grande synergie qui facilite la coopération entre la société civile au Japon et en Afrique peut jouer un rôle essentiel dans la construction d'une société résiliente et durable.

2.2.4 Pour parvenir à un développement durable en Afrique, nous soulignons l'urgence de traiter les questions environnementales comme le changement climatique et les défis connexes tels que les risques de catastrophes naturelles, la dégradation des terres et des forêts, la gestion des déchets, la pollution marine, y compris les déchets plastiques, les sécheresses, les inondations, les cyclones tropicaux, la désertification, le stress hydrique et la perte de biodiversité. Par conséquent, nous appelons à un renforcement du soutien international aux questions environnementales de l'Afrique. En particulier, nous nous engageons à continuer de renforcer les capacités de nos communautés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et nous saluons la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032). Nous visons en outre à réduire à zéro la pollution supplémentaire due aux déchets plastiques marins. Nous soulignons



l'importance de renforcer le travail avec les organisations internationales sur la gestion durable des forêts et la lutte contre l'exploitation forestière illégale en tenant compte de la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages et de la stratégie pour l'économie bleue en Afrique. Nous félicitons les pays africains pour les efforts qu'ils déploient pour mettre en place des économies vertes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, bien qu'ils soient ceux qui contribuent le moins à ces émissions. Les pays africains saluent la contribution du Japon dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation. Nous appelons également à la poursuite des efforts pour lutter contre le changement climatique, dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, notamment en développant des infrastructures vertes, en fournissant une assistance dans les domaines de la gestion des catastrophes, de l'agriculture, de la sylviculture, de l'environnement marin et terrestre, ainsi qu'en préservant les écosystèmes.

2.3 Réaliser une paix et une stabilité durables

2.3.1 La bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit sont essentiels pour le développement, la paix et la stabilité de l'Afrique. À cet égard, nous continuerons à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour préserver les principes démocratiques, notamment des élections ouvertes à tous, crédibles et transparentes, ainsi que le renforcement des institutions et des capacités et la consolidation de la gouvernance. Nous reconnaissons que des efforts soutenus à plus long terme sont indispensables à la consolidation de la démocratie et soulignons qu'il importe de mettre en place des infrastructures sociales et de soutenir l'amélioration des moyens de subsistance des jeunes et des femmes. Nous nous engageons à favoriser la coopération en soutenant une formation adéquate pour les missions de soutien à la paix dirigées par l'Afrique et le renforcement des capacités en Afrique, ainsi qu'à soutenir les opérations de maintien de l'ordre, et à valoriser l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Nous prenons note de la nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique (NAPSA), annoncée lors de la TICAD-7 en 2019. Nous sommes pleinement conscients du rôle essentiel que jouent les missions de soutien de la paix conduites par l'Afrique dans le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique et de l'importance de renforcer le partenariat entre l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies à cet égard. Nous confirmons notre engagement à discuter de manière approfondie des questions liées aux différentes options de financement et d'assistance.



2.3.2 Nous soulignons l'importance de promouvoir les efforts régionaux et internationaux liés à la sécurité maritime, y compris la lutte contre la piraterie, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et d'autres crimes maritimes, et le maintien d'un ordre maritime fondé sur des règles, conformément aux principes du droit international, en particulier la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu lors de la douzième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Genève du 12 au 17 juin 2022, et qui interdit les subventions qui contribuent à la pêche INN. Nous réaffirmons notre détermination à travailler avec les pays africains pour lutter contre la pêche INN, un problème aux multiples facettes qui compromet non seulement la sécurité maritime, mais aussi le développement durable et la stabilité des économies locales. La priorité mondiale réside également dans le renforcement de la gouvernance, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, les flux financiers illicites et la corruption, la promotion de la consolidation de la paix, la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages, le terrorisme et l'extrémisme violent, et la cybersécurité.

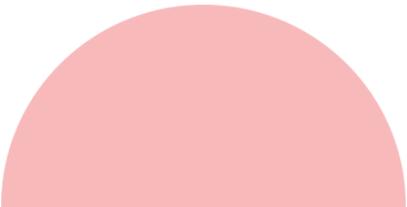
2.3.3 Nous renouvelons notre engagement à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour prévenir les conflits et renforcer la paix en s'attaquant à leurs causes profondes et sommes convenus de prendre des mesures concrètes pour parvenir à une paix durable dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. À cet égard, le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix est essentiel. Nous soulignons l'importance des efforts déployés aux niveaux sous-régional, national, local et communautaire pour relever les défis en matière de sécurité. Pour nous attaquer aux causes profondes des conflits, nous soulignons la nécessité de renforcer l'autonomie et la résilience des communautés et leur collaboration avec les gouvernements sur la base d'une confiance mutuelle. Nous saluons l'action du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) dans l'accomplissement de son mandat consistant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité en Afrique. Nous soulignons la nécessité de protéger et de soutenir les personnes déplacées de force, notamment les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en trouvant des solutions durables et en soutenant les communautés locales. Nous soulignons que les femmes et les jeunes doivent être au centre de tous nos efforts pour construire des sociétés pacifiques, durables et résilientes, et nous continuerons à promouvoir la mise en œuvre du Programme de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité et du Programme de



l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité. À cet égard, nous conjuguerons nos efforts pour promouvoir davantage la mise en œuvre de l'agenda de l'Union africaine en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité, les enfants et les conflits armés et la jeunesse. Nous reconnaissons que la fragilité liée au changement climatique constitue une menace pour la paix et la stabilité en Afrique et que le fait de relever les défis environnementaux et climatiques peut contribuer à maintenir la paix et la stabilité.

2.3.4. Nous exprimons notre vive préoccupation en ce qui concerne la situation en Ukraine et son impact sur les économies africaines et mondiales. À cet égard, soulignons l'importance de la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, par le dialogue et le respect des principes du droit international. Nous soulignons avec une profonde inquiétude l'impact socio-économique négatif de cette crise, qui a créé une insécurité alimentaire en Afrique dans le contexte difficile de l'après-Covid-19 et réitérons les appels répétés à la reprise des exportations de céréales, de grains et de produits agricoles ainsi que d'engrais vers les marchés mondiaux afin de soulager la population africaine. Nous appelons tous les partenaires internationaux à soutenir les pays africains pour surmonter la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Nous saluons l'accord entre l'Ukraine, la Russie, les Nations unies et la Turquie, signé le 22 juillet 2022, sur l'exportation de céréales et de produits agricoles à travers la mer Noire. Nous encourageons toutes les parties à assurer la mise en œuvre de l'accord.

2.3.5 Nous soulignons la haute priorité que nous accordons au multilatéralisme et à la légitimité internationale. Nous réaffirmons que la réforme du Conseil de sécurité doit être abordée de manière globale, transparente et équilibrée, en abordant les cinq questions clés, y compris la question du veto, et qu'elle doit recueillir l'adhésion politique la plus large possible des États membres dans le cadre de négociations intergouvernementales dont les États membres sont les maîtres d'œuvre, comme le prévoit la décision 62/557 de l'Assemblée générale des Nations unies. Nous reconnaissons la nécessité de réparer l'injustice historique à l'égard de l'Afrique en ce qui concerne sa représentation au sein du Conseil de sécurité et réaffirmons notre soutien à une représentation africaine à part entière au sein du Conseil de sécurité, avec au moins deux sièges permanents dotés de toutes les prérogatives et de tous les privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, et cinq sièges non permanents, conformément à la position commune africaine telle qu'elle est consacrée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Par ailleurs, dans cette optique, nous sommes



déterminés à coopérer pour accélérer la réforme du Conseil. Le Japon et les États africains continueront à communiquer et à coopérer étroitement au sein des Nations unies, dans des domaines tels que la consolidation de la paix.

2.3.6 Nous réaffirmons notre engagement à réaliser un monde sans armes nucléaires, en reconnaissant les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires, dont la compréhension sous-tend notre poursuite de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes déterminés à maintenir et à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et fondement essentiel de la poursuite des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous réaffirmons également l'importance de la prévention et de l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

3.0 La voie à suivre

3.1 Nous saluons la mise en œuvre régulière du Plan d'action de Yokohama 2019 et nous nous engageons à poursuivre la mise à jour ce plan d'action de manière inclusive en le recadrant en Plan d'action de Tunis de la TICAD-8. Nous réaffirmons que les initiatives et les actions du Plan d'action de la TICAD seront alignées sur les cadres africains et internationaux tels que l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD.

3.2 La TICAD 9 se tiendra au Japon en 2025. Une réunion ministérielle de la TICAD se tiendra en 2024.

3.3 Nous exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence M. Kais Saïed, Président de la République de Tunisie, pour avoir coprésidé et accueilli la TICAD-8 à Tunis. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance au gouvernement et au peuple tunisiens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés aux participants de la TICAD-8.

